

SOINS DE SUITE ET RÉADAPTATION SPÉCIALISÉS ADDICTOLOGIE



QUI SOMMES-NOUS ?

L'équipe pluridisciplinaire est composée de :

- Dr GILLET, Médecin Chef,
- Dr DEJEAN, Médecin psychiatre,
- Dr LEVER, Médecin,
- Christelle JESTIN, cadre de santé,
- Psychologues, infirmiers, éducateurs/travailleurs sociaux, une maîtresse de maison, agents, moniteur d'éducation physique adapté, diététicienne, secrétaires et bénévoles.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Votre admission a été organisée après accord médical d'admission, et après entretien de pré-admission.

Les formalités d'admission

Votre séjour est pris en charge par la Caisse de Sécurité Sociale. Si vous bénéficiez de la Couverture Maladie Universelle (CMU), le ticket modérateur et le forfait journalier sont pris en charge. Ils peuvent également être pris en charge par certaines mutuelles, entièrement ou partiellement.

Le jour de l'entrée, veuillez vous présenter avec :

Si vous êtes assuré social : votre carte VITALE ou l'attestation en cours de validité quel que soit votre régime d'assurance.

Si vous bénéficiez d'une complémentaire santé / mutuelle : Votre carte d'affiliation à jour des cotisations ou prise en charge de votre mutuelle. à défaut vous devez faire l'avance des frais et vous adresser ensuite à votre mutuelle pour le remboursement.

Si vous êtes bénéficiaire de la couverture maladie universelle : votre attestation d'ouverture de droit au titre de la CMU : • Un bulletin de sortie de l'hôpital • Votre carte d'identité • Une ordonnance.

La prise en charge du prix de journée par votre organisme d'assurance maladie est de 80 % pendant les 30 premiers jours, vous ou votre mutuelle aurez alors à régler le ticket

L'exonération du ticket modérateur et du forfait journalier intervient uniquement dans les situations suivantes :

- accident du travail (sauf travailleurs non salariés),
- maladie professionnelle,
- Invalide de guerre bénéficiant de l'article 115 du code des pensions militaires,
- handicapé de moins de 20 ans ayant obtenu l'allocation d'éducation spéciale (AES).

Le jour de votre sortie :

Lorsque celle-ci est prévue, il vous sera remis :

- une ordonnance médicale délivrée par le médecin,
 - un bulletin de situation (en deux exemplaires).
- Quelques jours après votre sortie un bilan de séjour est adressé par le médecin de l'établissement aux différents médecins qui vous suivent.

VIE DU SERVICE

Votre chambre

Le service est doté de chambres individuelles uniquement.

Le téléphone

Chaque chambre est équipée d'un téléphone. Vous pouvez également utiliser votre téléphone portable en dehors des temps de repas, activités et réunions de 8 h à 22 h 30.

Le courrier

Il est à disposition tous les jours au secrétariat aux environs de 13 h 15. Une boîte aux lettres est à votre disposition au service CSSR polyvalent, la levée du courrier se fait à 15 h 30.

Le dépôt d'argent ou d'objet de valeur au coffre

Le pôle d'addictologie dispose d'un coffre où peuvent être déposés les chèquiers, les cartes bancaires, argent et objets de valeur.

Une bibliothèque

Une bibliothèque est à votre disposition. Elle fonctionne en autogestion et sur le mode du legs. Merci de veiller au retour des livres.

Sécurité

• Contre le vol

La direction rappelle que la responsabilité de l'établissement est limitée, en cas de vol, aux seuls objets de valeur déposés, contre reçu, dans son coffre. À votre entrée dans l'établissement une clé de votre chambre vous est remise contre caution. À votre sortie vous récupérez bien entendu la caution contre restitution de la clé. Nous vous conseillons de fermer votre porte quand vous quittez votre chambre.

• Incendie

À chaque étage, un plan d'évacuation en cas d'incendie est affiché. Le personnel a suivi une formation de sécurité incendie. Il vous indiquera les consignes si cela s'avérait nécessaire.

• Médicaments

La surveillance thérapeutique est assurée par l'équipe soignante. Les médicaments sont commandés et administrés par le personnel soignant. À votre arrivée et lors de prescription en consultation extérieure spécialisée, nous vous demandons de remettre aux infirmier(e)s, les médicaments en votre possession ainsi que les ordonnances.

Tabac

Il est interdit de fumer dans tous les locaux.

Les transports sanitaires

Les transports sanitaires se font uniquement sur prescription médicale. Ce service est assuré par des ambulanciers extérieurs. Le choix de la société est laissé à votre initiative. Par contre, les transports prescrits par les médecins du service sont pris en charge par la structure. Dans ce cas, le choix de l'ambulancier relève de l'établissement.

Visites

L'accès aux étages est interdit aux visiteurs. Des petits salons sont à votre disposition pour recevoir vos familles le soir après les activités et les week-ends de 14 h à 18 h 30.

Prise en charge médicale

• Un projet thérapeutique

L'équipe médicale vous accompagnera durant le temps de séjour et élaborera avec vous et avec l'ensemble de l'équipe thérapeutique un programme de soins individualisé et de réadaptation.

Un programme d'éducation thérapeutique (validé par l'agence régionale de santé) vous sera proposé.

Accompagnement médico psycho social

• Les entretiens de référence

Chaque personne accueillie au foyer à son histoire, sa problématique et ses projets. Ce constat nous a amenés à penser que notre travail auprès de vous doit être le plus possible individualisé. C'est pourquoi, nous avons choisi un outil de travail spécifique : la référence. Lors de la première semaine qui suit votre arrivée, un professionnel de santé sera nommé référent et vous accompagnera dans vos projets durant la durée de votre séjour. Ceci vous permettra :

- d'avoir une personne ressource dans l'institution, avec qui vous pouvez avoir des entretiens aussi souvent que nécessaire,
- de parler de vos difficultés dans le cadre d'une relation privilégiée et de confiance, d'être accompagné dans l'élaboration de votre projet personnel jusqu'à sa réalisation. En plus votre référent et notamment en cas d'absence de celui-ci, tout membre de l'équipe thérapeutique reste à votre écoute quotidienne.

• Les entretiens avec la psychologue

Un suivi psychologique vous est proposé (entretiens, groupe de parole).

Déroulement du séjour

D'une durée moyenne de trois mois, chaque mois renouvelable en fonction de votre implication dans les soins. Le séjour est composé de 3 périodes :

- **La première semaine** : pas de sorties libres.
- **Le premier mois** : Possibilité de sortie après les activités de 17h à 18h45. Le jeudi de 13h30 à 18h45. Sorties thérapeutiques en permissions journée possibles le week-end (8h-17h).
- **A partir du deuxième mois** : Possibilité de sortie après les activités. Demandes de sorties thérapeutiques le week-end possibles, à travailler avec son référent en amont.

Accueil famille et entourage

Des dispositifs de rencontre sont proposés aux proches (suivis individuels et collectifs).

Toute l'équipe vous souhaite un bon séjour et accueillera vos observations avec intérêt, directement ou à l'aide du questionnaire de satisfaction. L'ensemble du personnel reste à votre disposition pour de plus amples informations.